

PROCES VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Le 5 septembre 2023 – 19h

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Madame Auger-Lafontaine, directrice de l'école. Elle souligne la présence de Madame Karine Paiement, nouvelle directrice adjointe. Il y a 13 parents présents à l'assemblée générale du 5 septembre 2023.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Le rôle du secrétaire sera d'afficher le nom des mises en candidature, d'assurer le bon fonctionnement du dénombrement des votes. Cette personne transmettra, par écrit, les résultats du vote à la présidente. Elle se chargera de détruire les bulletins de vote.

Madame Paiement effectuera cette tâche.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale

Suite à la lecture de l'ordre du jour, aucun point n'est à ajouter.

Proposé par Mme Paquette

Appuyé par M. Tremblay

4. Lecture et adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 6 septembre 2022

Proposé par M. Latour

Appuyé par Mme Foucault

5. Rôles et fonctions du Conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents

Madame Auger-Lafontaine fait la lecture des documents concernant ce point.

Le CÉ est composé de sept (7) parents, quatre (4) enseignants, une (1) personne du personnel professionnel et (1) représentante du service de garde. Également, la direction et la direction adjointe de l'établissement ainsi que la possibilité d'un membre de la communauté. Ces derniers n'ont pas le droit de vote.

Lorsqu'un membre est élu au CÉ, il doit se soumettre à un engagement d'une période de deux (2) ans. Le Conseil prévoit environ 8 à 9 réunions pour l'année scolaire.

La fonction première du CÉ est de se doter d'un projet éducatif. Ce projet éducatif consiste à définir ce qu'on veut pour nos enfants, développer une vision commune de l'école, se donner un projet global et stimulant tout en travaillant ensemble dans la même direction.

La seconde fonction du CÉ est d'approuver le plan de réussite qui assure la mise en œuvre du projet éducatif. Les moyens pour réaliser les orientations et les objectifs sont soumis au CÉ pour approbation. Le CÉ doit s'assurer que le plan de réussite permette la réalisation de ce qui est recherché par le projet éducatif. En plus de ces deux dossiers,

plusieurs sont traités en rencontre, soit le budget annuel, le temps alloué aux matières, les règles de conduites, etc.

On recherche à mandater une personne dans le rôle de représentant au comité de parents.

C'est un comité de nature administrative. Le rôle du représentant est d'assister aux rencontres du CSSD et de faire un compte-rendu verbal au CÉ. Un substitut est également nécessaire. L'élection du représentant et du substitut est prévue à l'item suivant.

OPP : Mme Paquette explique le mandat.

6. Présentation de l'école des Belles-Rives et bilan du CÉ

La direction fait le portrait de l'école. 445 élèves à ce jour.

Présentation de la composition de l'équipe, des groupes, des nouveaux employés, des services prévus pour l'année.

Le service de garde compte 357 inscriptions à ce jour. 32 inscriptions sont en liste d'attente.

M. Tremblay nous présente le bilan du CÉ de la fin d'année 2022-2023.

7. Présentation du nombre de candidats recherchés

Présentement nous avons 4 postes à combler pour l'année 2023-2024. Les nouveaux élus auront un mandat de deux ans.

Les 4 personnes suivantes se sont présentées :

Madame Janelle Bertrand

Monsieur Martin Latour

Monsieur Philippe Tremblay

Madame Stéphanie Charbonneau

Il reste une autre année à compléter pour les personnes suivantes :

Madame Olga Zagiannakis

Madame Catherine Champagne

Madame Karine Foucault

8. Explication de la procédure d'élection

Aucun vote n'a été nécessaire.

9. Comité de parents

Présentation du rôle. Assister aux rencontres au centre de services et ensuite nous partager l'information lors du CÉ. Nous avons besoin d'un représentant et d'un substitut.

10. Période de questions /vœux de l'assemblée :

Aucune question

Madame Auger-Lafontaine remercie les parents d'être venus et demande aux membres du CÉ de rester pour une courte rencontre.

11. Levée de l'assemblée à 19 h 29

Madame Karine Paiement
Directrice adjointe
Secrétaire de la rencontre